



Gatineau, le 18 février 2013

Madame Pamela Garcia-Cournoyer
Direction des opérations intégrées de l'Outaouais
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
16, Impasse de la Gare-Talon, RC100
Gatineau (Québec), J8P 0B1

Objet : Dépôt d'une résolution consensuelle de la TLGIRT Coulonge

Madame,

Lors de la rencontre de la TLGIRT Coulonge du 13 décembre dernier, les membres de la Table ont pris connaissance d'un document synthèse des réponses de votre ministère aux différentes consultations publiques sur le PAFI-O s'étant tenues jusqu'à présent. Il appert qu'un grand nombre de réponses référaient le demandeur, à son représentant à la TLGIRT Coulonge, afin qu'une position consensuelle soit prise par les membres de cette Table.

Lors de cette rencontre, les membres ont analysé deux demandes de VHR Outaouais inc. concernant la sécurité des usagers sur les tronçons de chemins partagés entre les motoneigistes et les intervenants forestiers, notamment, les activités liées au transport de bois.

Par conséquent, à cette rencontre de la TLGIRT Coulonge du 13 décembre 2012, la résolution suivante a été adoptée :

RÉSOLUTION :

Il est proposé par M. Régent Dugas, appuyé par M. Jason Durand et adopté à l'unanimité, de reformuler au près du MRN, la demande initiale qui était incluse dans la proposition de la TLGIRT Coulonge d'entente d'harmonisation, soit ;

Que le MRN demande la conclusion d'une entente entre les organisations représentants les utilisateurs de sentiers et les intervenants forestiers, lorsque les activités de chacun doivent se dérouler de façon conjointe sur un même tronçon de chemin.

Dans, l'attente de recevoir la position de votre ministère sur cette résolution, je vous prie d'agréer, Madame Garcia-Cournoyer, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire des TLGIRT de l'Outaouais,



Christian Taillon,
Agent de développement